

Le 19 octobre 2023

Monsieur Antoine PARRA
Président de la Communauté de Communes
des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus
3, Impasse Charlemagne
66700 ARGELES

Objet : Projet rénovation des courts de tennis - Demande de fonds de concours solidarité.

N/Ref: GL/TB/2023-52

Monsieur le Président,

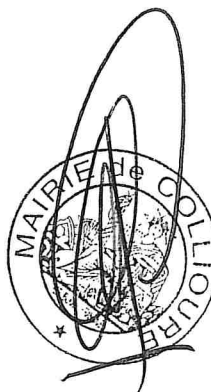
J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours « Solidarité » concernant l'opération suivante :

Projet de réhabilitation des courts de Tennis

Espérant qu'une suite favorable pourra être donnée à ma demande et restant à votre disposition,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, à l'expression de mes très respectueuses salutations.

Le Maire,
Guy LLOBET



PJ : 2 dossiers

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20231211-DL2023-0267-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023

DEPARTEMENT DES PYRENEES - ORIENTALES

Commune de COLLIOURE

**DECISION N°2023 – 62 demande de subvention à la CCACVI pour le projet de
REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS EN GREENSET**

Le Maire de la Commune de COLLIOURE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU les délibérations n° 2020 - 031 en date du 26 juin 2020 et 2022 – 30 du 22 mars 2022 par lesquelles le Conseil Municipal de Collioure a délégué sans aucune réserve à son Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de **REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS EN GREENSET** d'un montant estimatif de dépenses de 146 430 HT ;

Considérant que ce projet est éligible au fonds de Concours Solidarité de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès.

DECIDE

Article 1er : De solliciter, pour le projet de **REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS EN GREENSET**, l'aide financière de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès au titre du fonds de concours « Solidarité ».

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous – Préfet de l'Arrondissement de CERET.

Article 3 : le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Cette décision sera :

- Notifiée à :
 - Mr le Président de la CCACVI,
 - Mr le Receveur Municipal,
- Affichée selon la réglementation en vigueur,
- Transcrite sur le registre des décisions municipales.

A COLLIOURE, le 19 octobre 2023.
Le Maire,
Guy LLOBET



DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES

Commune de COLLIOURE

REHABILITATION DE DEUX COURTS DE TENNIS EN GREENSET

NOTICE EXPLICATIVE

Le complexe de tennis du CAP DOURAT à Collioure a été construit dans les années 1986 / 1987 par une personne privée. Situé Route de MADELOC, à l'arrière de la ville, il se fond dans un bois de chênes lièges faisant de ce lieu un des plus beaux clubs de tennis du Département des Pyrénées – Orientales. Acquis par la Commune en 1998, ce site a connu de nombreuses transformations, notamment les deux premières années au cours desquelles tous les courts avaient été rénovés.

Le tennis Club Municipal de Collioure est composé de **6 Terrains de Tennis**, de **2 terrains de Mini-Tennis**, d'un mur d'entraînement, d'un parking, d'un Club House et d'une « Cabane » à outils.

Toutes ces structures disséminées à travers un mélange de végétations sauvages et contrôlées font du Tennis Club de Collioure un lieu sportif unique et somptueux. (Cf. Photo n°1)

Photo n°1

Vue aérienne ancienne provenant de GoogleMap (n'apparaît pas la rénovation du terrain n°4)



Le complexe est composé de **6 courts de Tennis** dont **3 sont éclairés**, de **2 terrains de mini-tennis** (enfants de 4 ans et moins) et d'un **mur d'entraînement** (situé entre le terrain n°3 et les 2 courts de mini-tennis). Tous ces terrains sont disséminés et fondus dans une chênaie. Quelques plantations méditerranéennes ont été rajoutées à l'ensemble (Yuccas, Palmiers, ...). Une seule allée de graviers permet d'accéder à tous les terrains.

6 courts mais deux sortes de surfaces de jeu

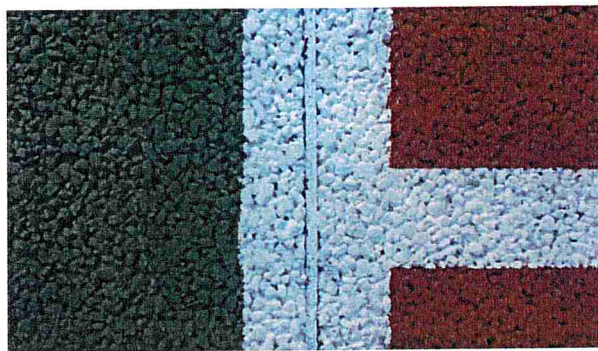
Béton Poreux (Terrain dur) : n° 2,3,4 et 6

Dalle de béton coulée et rendue poreuse grâce à la granulométrie appropriée du gravier utilisé. Recouverts d'une peinture liante caoutchoutée ces terrains restent résistants aux variations de températures (Joints de dilatations).

Avantages : Solidité du support (Garantie : décennale). Type de terrains le plus construit.

Inconvénients : Surface très dure, traumatisante pour les joueurs. Inutilisable en cas d'humidité.

Entretien : Journalier (Nettoyage à l'aide d'un souffleur à dos puissant) + Annuel (anti mousse)



- Gazon Synthétique (Terrains souples) : n° 1 et 5

Fibres synthétiques denses dans lesquelles sont bloquées des microbilles de silices teintées dans la masse.

Avantages : Terrain très souple pouvant être joué même humide.

Inconvénients : Surface glissante. L'usure est plus rapide. (Garantie : 7 ans)

Entretien : Journalier (Nettoyage à l'aide d'un souffleur à dos puissant) + Annuel (anti mousse)



TERRAIN n°1

Type : Gazon synthétique.

Rénové en : 2000

Eclairage : Oui. Assuré par 6 mats ronds supportant chacun 1 lampe au sodium de 400 W.

Grillage : Régulièrement réparé, il reste très abîmé (+ de 35 ans ..!). Comme sur tous les terrains les plus anciens, **le grillage est non conforme**. Le maillage est trop grand, ce qui a pour conséquence de laisser passer les balles à travers. Les poteaux sont en « T » alors qu'ils devraient

être de formes arrondies (normes), ce qui génère un risque en cas de collision. Des jambes de forces ont été posées afin de renforcer

les poteaux les plus fragiles.

Surface de jeu : Usure normale des fibres synthétiques notamment en fond de court. Problèmes de racines soulevant la dalle en enrobé poreux à certains endroits et entraînant une déformation de la surface de jeu (bosses). Le tapis étant fortement utilisé, **le terrain devient inutilisable car dangereux** lors des chaleurs estivales du fait de la dilatation du support entraînant des bosses sur lesquelles les balles ne rebondissent plus.



TERRAIN n°2

Type : Béton poreux.

Rénové en : 1999

Eclairage : Voir Terrain n°1.

Grillage : Voir Terrain n°1. Une partie du grillage est commune aux terrains n°1 et n°2.

Surface de jeu : Dalle en bon état général malgré quelques fissures et légères désagréations dues à une usure normale. Peinture abîmée mettant en cause la pérennité du support à moyen terme.





TERRAIN n°3

Type : Béton poreux.

Rénové en : 1999

Eclairage : Oui. Assuré par 4 pylônes supportant chacun 2 lampes au sodium. Eclairage posé par l'entreprise TAEH.

Grillage : Voir terrain n°1.

Surface de jeu : Dalle en bon état malgré quelques fissures et légères désagréations dues à une usure

normale. Peinture abimée mettant en cause la pérennité du support à moyen terme.

TERRAIN n°4

Type : Béton poreux.

Rénové en : 2013

Eclairage : Non

Grillage : Entièrement rénové en Juin 2013. Conforme.

Surface de jeu : Quelques petits gravillons ont sauté, défaut qui a déjà été signalé à l'entreprise ST Groupe. A surveiller...



TERRAIN n°5

Type : Gazon synthétique.

Rénové en : 2001

Eclairage : Non

Grillage : Voir Terrain n°1

Surface de jeu : Support en bon état général. Usure normale des fibres synthétiques notamment en fond de court. **Problèmes de racines** (voir terrain n°1) entraînant de nombreux faux rebonds.

Terrain très humide le rendant impraticable une partie de l'année (novembre à avril) à cause de la **mousse recouvrant le terrain**.

TERRAIN n°6

Type : Béton poreux.

Rénové en : 1999

Eclairage : Non

Grillage : Idem terrain n°1.

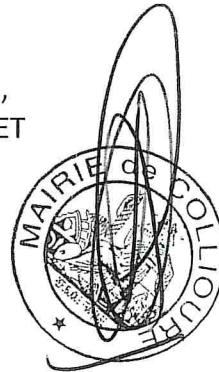
Surface de jeu : Dalle en bon état malgré. Quelques fissures, dont une assez importante entraînant une légère différence de niveau entre les dalles. Peinture abimée mettant en cause la pérennité du support à moyen terme.



Le présent dossier concerne donc la réhabilitation des courts de tennis en résine synthétique de type GREENSET.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 146 430, 00 € HT soit 175 716 € ttc pour lesquels il est sollicité une aide financière de la CCACVI au titre du fonds de concours solidarité.

Le Maire,
Guy LLOBET



DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES

COMMUNE DE COLLIOURE

ECHEANCIER DES TRAVAUX

Je soussigné Guy LLOBET, Maire de la Commune de COLLIOURE, atteste que l'opération décrite ci-après fait l'objet d'une demande de subvention de la CCACVI dans le cadre du fonds de concours « Solidarité » pour l'exercice 2023 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

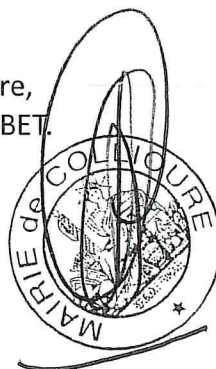
OBJET DE L'OPERATION : REHABILITATION DE DEUX COURTS DE TENNIS EN GREENSET

Travaux : De mars à mai 2024.

Durée : 3 mois.

Fait à COLLIOURE, le 19 octobre 2023.

Le Maire,
Guy LLOBET.



DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES

COMMUNE DE COLLIOURE

Plan de financement prévisionnel

Je soussigné Guy LLOBET, Maire de la Commune de COLLIOURE, atteste que l'opération décrite ci-après fait l'objet d'une demande de subvention de la CCACVI au titre du fonds de concours « SOLIDARITE » pour l'exercice 2023 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

OBJET DE L'OPERATION : REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS EN GREENSET

Montant total du projet :

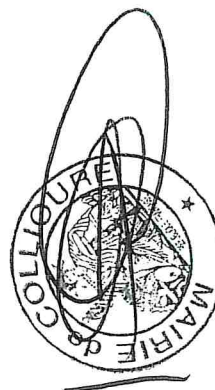
Travaux :	146 430 € HT
TOTAL :	146 430 € HT
SOIT :	175 716 € TTC

RECETTES

CCACVI Fonds de Solidarité (50%)	73 215 €
Autofinancement communal :	73 215 €
<u>TOTAL :</u>	<u>146 430 € HT</u>

Fait à COLLIOURE, le 19 OCTOBRE 2023.

Le Maire,
Guy LLOBET



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE COLLIOURE

RENOVATION DES TERRAINS DU TENNIS CLUB

DETAIL ESTIMATIF

BZ-10375

N°	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total
<u>Préparation</u>					
AA 01	Travaux préparatoires et installation de chantier	forf	1	5 000,00	5 000,00
AA 07	Plans d'exécution	forf	1	1 000,00	1 000,00
AA 14	Dossier des Ouvrages Exécutés				
AA 14 01	- A l'unité	u	1	1 000,00	1 000,00
AA 11	Constat d'huissier (avant/après travaux)	forf	1	500,00	500,00
AA 08	Marquage - Piquetage des réseaux	forf	1	1 000,00	1 000,00
AA 09	Maintenance Marquage - Piquetage des réseaux	forf	1	500,00	500,00
<u>Sous-total Préparation :</u>					9 000,00
<u>Court n°1</u>					
AA 18	Dépose et repose de clôture grillagée	ml	5	25,00	125,00
AA 19	Dépose et repose équipements existants	forf	1	750,00	750,00
AA 17	Démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton				
AA 17 04	- Aire en béton	m2	700	20,00	14 000,00
AA 21	Déblais en terrains de toutes natures	m3	130	30,00	3 900,00
AB 01	Réglage compactage	m2	700	1,20	840,00
AB 03	Géotextile protection anti-contaminante				
AB 03 01	- Densité 200 gr/m2	m2	750	2,00	1 500,00
AB 17	G.N.T. 5/15 drainante (ép = 0,10 m)	m2	700	8,00	5 600,00
AB 79	Aire en béton poreux (ép = 0,09 m)	m2	700	30,00	21 000,00
AF 40	Peinture acrylique micro-poreuse et antidérapante	m2	700	5,00	3 500,00
AF 39	Tracé des lignes	forf	1	500,00	500,00
PL 02	Mise en place de drain et évacuation	ml	55	70,00	3 850,00
<u>Sous-total Court n°1 :</u>					55 565,00
<u>Court n° 2</u>					
AA 56	Purge des racines	forf	1	700,00	700,00
AF 40	Peinture acrylique micro-poreuse et antidérapante	m2	700	5,00	3 500,00
AF 39	Tracé des lignes	forf	1	500,00	500,00
AA 19	Dépose et repose équipements existants	forf	1	750,00	750,00

N°	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total
<u>Sous-total Court n° 2 :</u>					5 450,00

<u>Court n° 3</u>					
AA 56	Purge des racines	forf	1	700,00	700,00
AF 40	Peinture acrylique micro-poreuse et antidérapante	m2	700	5,00	3 500,00
AF 39	Tracé des lignes	forf	1	500,00	500,00
AA 19	Dépose et repose équipements existants	forf	1	750,00	750,00
<u>Sous-total Court n° 3 :</u>					5 450,00

<u>Court n° 4</u>					
AA 56	Purge des racines	forf	1	700,00	700,00
AF 40	Peinture acrylique micro-poreuse et antidérapante	m2	700	5,00	3 500,00
AF 39	Tracé des lignes	forf	1	500,00	500,00
AA 19	Dépose et repose équipements existants	forf	1	750,00	750,00
AG 23	Muret de protection (fondation 30 x30 + une rangée d'agglo)	ml	25	60,00	1 500,00
<u>Sous-total Court n° 4 :</u>					6 950,00

<u>Court n°5</u>					
AA 30	Création d'une piste d'accès en GNT 0/31,5	forf	1	3 000,00	3 000,00
AA 18	Dépose et repose de clôture grillagée	ml	5	25,00	125,00
AA 19	Dépose et repose équipements existants	forf	1	750,00	750,00
AA 17	Démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton				
AA 17 04	- Aire en béton	m2	700	20,00	14 000,00
AA 21	Déblais en terrains de toutes natures	m3	130	30,00	3 900,00
AB 01	Réglage compactage	m2	700	1,20	840,00
AB 03	Géotextile protection anti-contaminante				
AB 03 01	- Densité 200 gr/m2	m2	750	2,00	1 500,00
AB 17	G.N.T. 5/15 drainante (ép = 0,10 m)	m2	700	8,00	5 600,00
AB 79	Aire en béton poreux (ép = 0,09 m)	m2	700	30,00	21 000,00
AF 40	Peinture acrylique micro-poreuse et antidérapante	m2	700	5,00	3 500,00
AF 39	Tracé des lignes	forf	1	500,00	500,00
PL 02	Mise en place de drain et évacuation	ml	55	70,00	3 850,00
<u>Sous-total Court n°5 :</u>					58 565,00

<u>Court n° 6</u>					
AA 56	Purge des racines	forf	1	700,00	700,00
AF 40	Peinture acrylique micro-poreuse et antidérapante	m2	700	5,00	3 500,00
AF 39	Tracé des lignes	forf	1	500,00	500,00
AA 19	Dépose et repose équipements existants	forf	1	750,00	750,00
<u>Sous-total Court n° 6 :</u>					5 450,00

Total des travaux H.T. en EUROS				146 430,00
T.V.A. 20,00%				29 286,00
Total des travaux T.T.C. en EUROS				175 716,00